

Références produits: 310.3000 (KIT EMETTEUR RECEPTEUR 1C CAT5)

PRESENTATION

Ce kit se compose d'une paire de dispositifs passifs (sans amplification de signal). Il est utilisé pour l'émission/réception d'un signal vidéo en noir/blanc ou cloueurs sur un câble UTP (Unshielded Twisted Pair). Le signal vidéo transmis sur le câble UTP CAT5 est équilibré et également réparti sur la paire torsadée, en rendant l'émission/réception mieux protégée contre les interférences par rapport à l'émission/réception vidéo sur câble axiale.



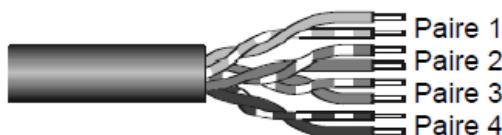
INSTALLATION

- Avant de procéder à l'installation, s'assurer que toutes les unités à brancher sont hors tension.
- Dégainer le câble UTP CAT5 sur environ 20 mm, en veillant à ne pas couper les conducteurs.
- Dégainer les conducteurs choisis sur environ 5 mm et les introduire dans le connecteur, en veillant à leur polarité, car le signal vidéo sur câble UTP est polarisé (voir tableau 1).

↳ Pour les installations à simple signal vidéo, sur un seul câble UTP, il est conseillé d'utiliser la paire de câbles 4 (blanc / marron - marron).

COULEURS / POLARITE CABLE UTP		
PAIRE	COULEUR	POLARITE
1	Blanc-vert	+
	Vert	-
2	Blanc-orange	+
	Orange	-
3	Blanc-bleu	+
	Bleu	-
4	Blanc-marron	+
	Marron	-

Tableau 1



- Serrer les bornes à l'aide d'un tournevis.
- Raccorder le BNC à la sortie vidéo de la source vidéo, si utilisé en guise d'émetteur, ou à la sortie de l'utilisateur prévu (écran ou systèmes de gestion vidéo), si utilisé en guise de récepteur.
- Alimenter la source vidéo et l'utilisateur.

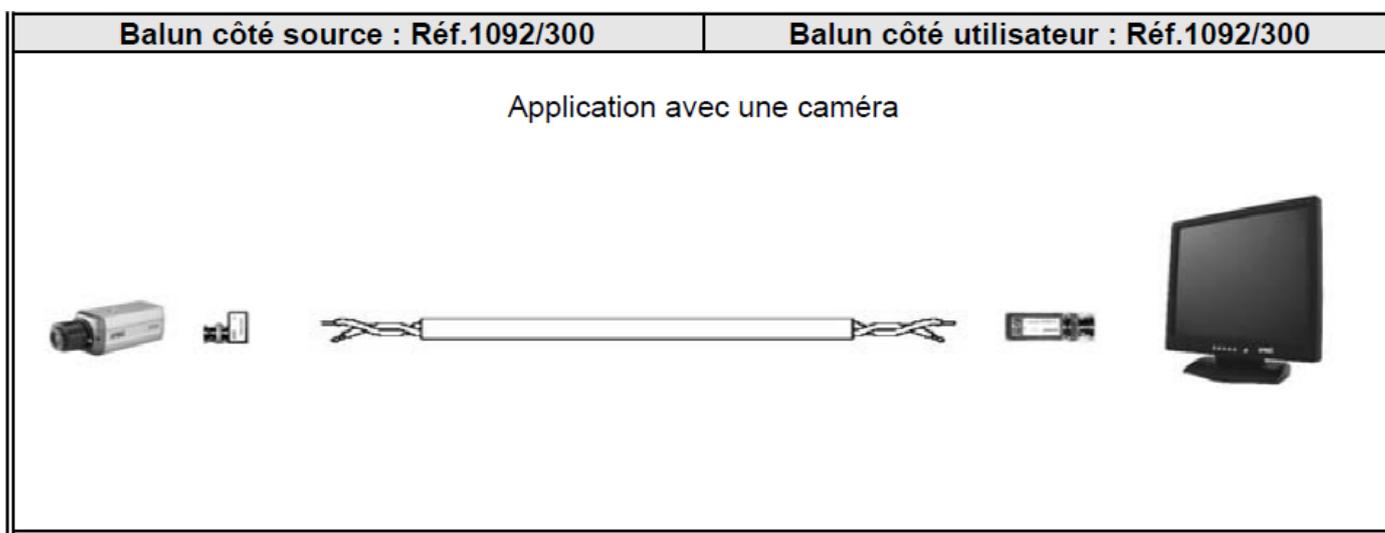
UTILISATION

Le tableau ci-dessous donne une indication de principe des distances, avec une tolérance d'environ ± 50 m.

- ↳ Les distances peuvent varier en fonction de la qualité du câble, et ce même lorsque celui-ci est du même type/fabricant que celui prescrit.

N.bre de caméras	Distances pour caméras n/b - couleurs (m)		VIDEO BALUN	
	de	à	TX	RX
1	0	250	Réf. 1092/300	Réf. 1092/300

- Schéma de principe de l'installation



Protection de l'environnement :

Éliminez ce produit conformément aux règlements sur la préservation de l'environnement.